

ASSEMBLÉE DU 30 avril 2020

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 30 avril 2020.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté (par visioconférence)
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier (par visioconférence)

Sont également présents :

Monsieur Marc Rousseau, directeur général
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – Ressources humaines et services administratifs partagés
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux (par visioconférence)

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée.

CA-2020-033

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions

2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 26 mars 2020
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 avril 2020

3. **Direction générale**
 - 3.1

4. **Direction - gestion de projets**
 - 4.1

5. **Direction des finances**
 - 5.1 Octroi de contrat - polices d'assurance de dommages pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021

6. **Direction du développement, du marketing et des communications**
 - 6.1

7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Octroi de contrat - entretien paysager du corridor et des stations du Rapibus
 - 7.2 Octroi de contrat - service de transport adapté destiné aux personnes handicapées par taxis adaptés

8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1

9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1

10. **Direction de l'approvisionnement**
 - 10.1

11. **Levée de l'assemblée**

CA-2020-034

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 26 mars 2020

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 mars 2020 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-035

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 16 avril 2020

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 avril 2020 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-036

Octroi de contrat - polices d'assurance de dommages pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021

ATTENDU QUE les polices d'assurance de dommages de la Société viennent à échéance le 30 avril 2020;

ATTENDU QUE les sociétés de transport sont autorisées à négocier un contrat d'assurance de gré à gré avec leurs courtiers actuels;

ATTENDU QUE la Société a fait appel à la firme Consulrisk inc., conseillers en gestion de risques et assurances générales, pour procéder à la demande de propositions sur l'ensemble de nos polices d'assurance auprès des trois (3) courtiers d'assurance actuels;

ATTENDU QUE la Société a reçu des propositions de nos courtiers, soit Hub International, Aon Parizeau et Charlebois Trépanier;

ATTENDU QUE la firme Consulrisk inc. a procédé à l'analyse des propositions reçues et des conditions pour le renouvellement du portefeuille d'assurance de dommages;

ATTENDU QUE la firme Consulrisk inc. recommande d'accepter les propositions suivantes, à savoir :

Assurance	Courtier	Prime (taxes incluses)
Biens, équipements et autobus au garage et stationnement	Hub International	309 874 \$
Chaudières et machinerie	Hub International	9 354 \$
Assurance pollution	Hub International	9 131 \$
Automobile – responsabilité civile	Aon Parizeau	122 574 \$
Responsabilité civile générale et fidélité des employés	Aon Parizeau	27 904 \$
Responsabilité excédentaire (<i>Umbrella</i>) et frais de courtage	Aon Parizeau	26 798 \$
Responsabilité des administrateurs, dirigeants et comité de retraite	Charlebois Trépanier	15 832 \$

ATTENDU QUE les primes totales pour le renouvellement des contrats d'assurance, sur une base annuelle, s'élèvent à 521 467 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis pour l'année courante (mai à décembre) s'élèvent à 347 645 \$ et que les fonds sont disponibles, suite à un virement budgétaire de 97 645 \$ du budget d'opération - service de la dette, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2020-047;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE les propositions des firmes identifiées au préambule de la présente résolution, pour le renouvellement des polices d'assurance de dommages de la Société, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, soient acceptées.

Adoptée à l'unanimité

Octroi de contrat - entretien paysager du corridor et des stations du Rapibus

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour retenir les services d'un entrepreneur pour l'entretien paysager du corridor et des stations du Rapibus, pour les saisons estivales 2020 et 2021, avec possibilité d'une (1) année d'option, et que suite à celui-ci, trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

Entreprises	2020	Coûts (incluant les taxes)		Total
		2021	2022 (option)	
Paysagiste Mathis Landscaping	132 796,12 \$	132 796,12 \$	132 796,12 \$	398 388,38 \$
Lafleur de la capitale Inc.	186 506,70 \$	209 501,70 \$	213 709,78 \$	609 718,18 \$
Paysagiste Envert et Fils (6535755 CANADA INC.)	225 355,26 \$	246 017,76 \$	246 017,76 \$	717 357,77 \$

ATTENDU QUE la Direction des opérations – Service de l'entretien ainsi que la Direction de l'approvisionnement recommandent d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la firme Paysagiste Mathis Landscaping;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2020-050;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
 APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
 ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'entretien paysager du corridor et des stations du Rapibus, pour les saisons estivales 2020 et 2021, avec possibilité d'une (1) année d'option, soit octroyé à Paysagiste Mathis Landscaping, pour un montant pouvant atteindre 398 388,38 \$, taxes incluses, si l'année d'option est exercée.

Adoptée à l'unanimité

Octroi de contrat - service de transport adapté destiné aux personnes handicapées par taxis adaptés

ATTENDU QUE la Société a octroyé un contrat de service de transport adapté destiné aux personnes handicapées par taxis adaptés à Wilfrid-Poirier Ltée le 13 février 2020;

ATTENDU QUE la Société désire mitiger le risque de confier le transport de sa clientèle vulnérable à un seul fournisseur;

ATTENDU QUE la Société désire octroyer un contrat cadre, sans garantie de volume ou de plancher d'heures annuelles, dans le but d'assurer sa capacité à répondre aux besoins de la clientèle utilisant un fauteuil (manuel ou motorisé), en matière de déplacement;

ATTENDU QUE l'article 83 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01) permet la conclusion d'ententes à la suite de négociations de gré à gré;

ATTENDU QUE la Société a négocié de gré à gré avec le fournisseur Taxi Loyal pour le service de transport adapté destiné aux personnes handicapées par taxis adaptés, pour une durée de deux (2) ans et quatre (4) mois, incluant deux (2) options de renouvellement;

ATTENDU QUE les options de renouvellement sont conditionnelles à l'atteinte de normes de livraison de service;

ATTENDU QUE les attentes et les normes de livraison de service négociées sont identiques à celles du fournisseur retenu le 13 février 2020, soit Wilfrid-Poirier Ltée;

ATTENDU QUE les services de transport par taxis adaptés seront rémunérés à un taux horaire de 43 \$ de l'heure;

ATTENDU QUE l'entente ne contient aucune garantie de volume de déplacement;

ATTENDU la recommandation du Service du transport adapté et de la Direction de l'Approvisionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour assurer le service de transport adapté destiné aux personnes handicapées par taxis adaptés, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 27 juillet 2024, incluant deux (2) options de prolongation d'une (1) année chacune, soit octroyé à Taxi Loyal.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-039

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h15.

Adoptée à l'unanimité

.....
Myriam Nadeau,
Présidente

.....
Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée



STO

Société de transport
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais
tenue le 30 avril 2020**

Adoptée à l'unanimité

Me Richard Vézina
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux